

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

VI le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3211-2, L. 3211-3 et L. 3211-6 ;

VII le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3125-1 ;

VIII la délibération n°72 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 mai 2025 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

IX la délibération n°72 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2023 relative à la fixation des tarifs de subvention d'occupation d'ÉEREM, Entrepôts et de Centres d'Innovation et de Recherche en Technologie (ÉERIM) ;

X la délibération n°42 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 mai 2025 relative à l'attribution de terrain des locaux publics à usage des services de transport interurbain de la région ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment central d'ESTER a été mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil communautaire en date du 03 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité Électrique a obtenu le permis d'occupation des locaux au titre de la Communauté pendant la phase travaux ;

D É C I D E

Qu'à compter du 11 septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026, l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité Électrique occupe le terrain ESTER situé au chemin France du bâtiment central ESTER TERRAPOLIS 1, avenue d'Anne KRAMER, d'une superficie globale de 17 m² ;


Le montant de la subvention s'élève à 9026 € HT par année et ce par un correspondant à un ratio de 27% afin de compenser les engagements engagés durant les travaux de réhabilitation de la Communauté ;

Le décaissement précité des locaux ;

DÉCISION

Décision concernant la convention d'occupation provisoire phase chantier de locaux du domaine public avec l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité Electrique

1 DOCUMENT - Publié le 1 Octobre 2025

 **27265.pdf**
(.pdf, 1,0 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**